

Inscriptions et réinscriptions 2024-2025

Permanences d'inscription :



Nous vous accueillons au lycée pour les inscriptions et réinscriptions sur les créneaux suivants :

Jeudi 27/06 : 8h30/20h

Vendredi 28/06 : 8h30/18h

Lundi 01/07 : 8h30/20h

Selon votre cas, merci de consulter la liste **des pièces à fournir**

Réinscription au lycée :

Si l'élève était déjà inscrit au lycée Alexandre Denis en 2023-2024, afin de finaliser une réinscription, merci de fournir les pièces suivantes :

- 1 photos d'identité **récente** en précisant nom, prénom et classe de l'élève (si connue) au dos de chaque photo
- Une attestation de la carte vitale **sur laquelle figure le numéro de sécurité sociale de l'élève**
- L'attestation d'assurance 2024 – 2025
- 1 RIB du responsable financier
- Une attestation pour la tarification de la restauration

scolaire

- La fiche urgence complétée et signée
- Facultatif : 1 chèque à partir de 15€ à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL)
- N'oubliez pas d'y ajouter les documents complétés que vous jugerez nécessaires de nous transmettre (demande d'inscription à l'internat...).

Voir documents téléchargeable en fin d'article

Première inscription au lycée :

Afin de finaliser l'inscription d'un élève admis au lycée Alexandre Denis, lors de votre venue, vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité **récentes** en précisant nom, prénom et classe de l'élève (si connue) au dos de chaque photo
- Une attestation de la carte vitale **sur laquelle figure le numéro de sécurité sociale de l'élève**
- L'attestation d'assurance 2024 – 2025
- L'imprimé « équipements de protections individuelles » obligatoire pour les élèves affectés dans la voie professionnelle.
- L'ensemble de pièces demandées pour l'allocation en faveur des lycéens dans le cadre de PFMP pour les élèves affectés dans la voie professionnelle
- 1 RIB du responsable financier
- Une attestation pour la tarification de la restauration scolaire
- 1 chèque de **40 euros** pour l'approvisionnement de la carte d'accès au réfectoire **pour une inscription à la demi – pension,** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexandre Denis.
- Photocopie du carnet de vaccinations
- La fiche urgence complétée et signée
- Les documents liés à des aménagements scolaires le cas échéant (PAI, PAP, PPRE, GEVASCO...)

- Facultatif : 1 chèque à partir de 15€ à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL)

N'oubliez pas d'y ajouter les documents complétés que vous jugerez nécessaires de nous transmettre (demande d'inscription à l'internat,...)

Documents utiles :

Télécharger (PDF, 204KB)

Télécharger (PDF, 1.06Mo)

Télécharger (PDF, 90KB)

Télécharger (PDF, 184KB)

Télécharger (PDF, 312KB)

Télécharger (PDF, 246KB)